

Limoges, le 12 décembre 2019



RÉGION ACADÉMIQUE  
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### DIPLOME D'EXPERT AUTOMOBILE

Le diplôme d'expert en automobile est homologué au niveau III (bac+2).

Il est composé de 3 unités de contrôle : A (domaine général), B (domaine technologique), C (épreuves professionnelles). Seuls les candidats titulaires ou dispensés des unités de contrôle A et B sont autorisés à se présenter à l'unité de contrôle C.

Pour déposer sa candidature, le candidat doit remplir les conditions suivantes :

- Etre titulaire d'un **diplôme de niveau IV** ou titre homologué au niveau IV (cette condition est exigible dès l'inscription à la première unité de contrôle)  
*Conditions de pratique professionnelle pour unité C*
- Justifier au 1<sup>er</sup> octobre 2019 **d'une expérience professionnelle dans la réparation automobile de trois ans**, ramenée à un an pour les titulaires des diplômes précisés en annexe
- Justifier au 1<sup>er</sup> octobre 2019 **de deux années en tant qu'expert automobile stagiaire**

Le registre d'inscriptions à la session 2020 du Diplôme Expert automobile est ouvert jusqu'au 15 janvier 2020, par dossier téléchargeable sur le site de l'académie de Limoges <http://www.ac-limoges.fr>.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez vous adresser, avant la date de clôture des inscriptions, au rectorat – division des examens et concours (bureau Dec 4 – tél 05 55 11 40 87)